Réunion n°8 : mardi 20 octobre 2026 à 20h00

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Christian Colombet pouvoir à Benoit Colombet, Malaurie Feydet pouvoir à Jacques Pochon, Stéphane Gonthier pouvoir à Sylvain Reboulet, Damien Bogiraud excusé et Fanny Mantes.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 15 septembre 2026 :
Approbation du compte-rendu à l'unanimité (12).

2 – Ordre du jour soumis à délibération :
Climatisation réversible salle des fêtes, salle des associations, bureau réunion mairie et salle conseil municipal :
En juillet dernier, la commune a décidé d'installer une climatisation réversible dans la salle des associations pour une réalisation effective l'été 2027. En septembre, suite à l'information communiquée par la Région AURA sur une aide financière de 10.000€ maximum, il a été décidé de solliciter des devis de climatisation réversible pour la salle des fêtes, et éventuellement pour la salle du conseil municipal et le bureau du Maire. En principe, le Département nous aide à hauteur de 50%. L'aide de la Région nous permettrait de financer au maximum 33.333€ HT de travaux avec 80% d'aides publiques (si devis inférieur à 33.333€, toujours 80% d'aide publique). Nous avons reçu 3 devis de climatisation. Nous proposons de retenir le devis de l'entreprise Gélibert pour la salle des fêtes et la salle des associations pour un montant de 21.401€HT compris démontage des radiateurs existants fonte et électrique, et remontage de radiateurs électriques fournis à la place des radiateurs fonte, et le devis de l'entreprise Candillon de 2.862€ HT pour l'équipement du bureau du Maire à compléter par l'équipement de la salle du conseil municipal. Un devis complémentaire a été sollicité pour des films solaires sur 9 menuiseries (2 portes, 2 portes fenêtres, et 5 fenêtres) de la salle des fêtes et salle des associations. Le tout devrait rester inférieur à 33.333€ HT (si difficulté renoncement à une partie des travaux). Le reste à charge pour la commune serait d'environ de 6 à 7.000€.
A l'unanimité (12), accord du conseil municipal pour retenir les devis Gélibert pour la salle des fêtes et des associations, et Candillon pour la Mairie. Toujours à l'unanimité (12), accord du conseil municipal pour solliciter des subventions auprès du Département et la Région.
Projet autoconsommation collective d'électricité solaire à partir de la toiture de l'école :
Passerelle Energie a présenté le 1er octobre, un premier bilan des investigations. La production photovoltaïque annuelle de la toiture de l'école de 70MWh (400m2 environ) pourrait répondre aux besoins de la commune pour 20% de ce montant et de la menuiserie André pour 54 autres %. D'autres contacts ont eu lieu avec des entreprises agricoles possédant des chambres froides (clients potentiels). Passerelle Energie PE considère que l'équilibre du projet pourra être atteint (approcher les 80% d'utilisation de la production). PE propose de réaliser une étude complémentaire pour affiner le projet. Elle serait confiée au bureau d'études Enotea de Rovaltain, présent lors du rendez-vous. L'étude coûte 3.000€ HT. Elle comprend le calcul production consommation (taux d'autoconsommation), la clarification des durées d'engagement, l'étude de la portance de la toiture de l'école, l'étude du raccordement au réseau électrique Enedis, le calcul du montant du loyer du toit, le calcul du prix de vente du kWh, l'analyse de rentabilité, l'analyse juridique, les questions d'assurance... Les conclusions seraient présentées le 17 décembre prochain.
PE demande à la commune une participation au financement de cette étude, gage de sa motivation à poursuivre la préparation du projet. La dépense serait prise en charge dans le budget 2027. En cas de confirmation du projet, la commune devra acquérir des parts sociales dans le capital de la SAS PE (100€ minimum) et s'engager à louer la toiture de l'école pour 20 ans (signature d'une COT Convention d'Occupation Temporaire, idem Grand halle). Une présentation au Conseil Municipal est prévue en janvier 2027 en présence du conseiller photovoltaïque d'Arche Agglo. Une rencontre des acheteurs (commune, entreprises, particuliers) avec le producteur, la commune, aurait lieu ensuite. Le loyer prévisionnel annuel de la toiture de l'école, à ce stade de la réflexion, serait de quelques milliers d'euros. Le prix de vente du kWh produit (hors acheminement, taxes et TVA) serait compris entre 0.10€ et 0.15€ (achat actuel par la commune à 0.20€) pour un coût de production proche de 0.08€. PE a besoin d'un prêt bancaire pour financer le projet (mars 2027). Pour information, la commune dépense chaque année près de 17.000€ TTC d'électricité pour 48.000kWh hors éclairage public, dont 75% pour l'école et la Mairie / Bibliothèque. La boucle Auto Consommation Collective pourrait être en place en septembre 2027. Il est proposé de créer un groupe de suivi du projet. Christian Grattoni et Benoit Colombet souhaitent en faire partie.
A l'unanimité (12), le conseil municipal décide de poursuivre les travaux préparatoires avec Passerelle Energie et de financer le tiers du montant de l'étude soit 1.000€.
Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme PLU :
Lors de la commission urbanisme, réunie le 29 septembre, ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux, il a été examiné quelles pouvaient être les raisons de modifier à nouveau le PLU. Elles ont été examinées une par une. Le bureau d'études BEAUR qui a réalisé le PLU et les 3 premières modifications, a confirmé que l'ensemble des points évoqués relevaient bien d'une modification de PLU. Il faudra s'assurer que les modifications n'impactent pas le PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable (sinon révision). Le coût d'une modification de PLU, exécuté par un bureau d'études, enquête publique comprise, est d'environ 6.000€ HT. Le montant a été inscrit dans le budget 2026.
Il est proposé de confirmer la préparation de cette modification et de solliciter des devis pour sa réalisation. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité (12).
Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la modification est le suivant : choix du bureau d'études en décembre 2026, travaux de modification hiver 2027, enquête publique printemps 2027, application de la modification n°4 en septembre 2027.

3 – Affaires soumises à décision :
Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain :
Le comité syndical du SCOT Rovaltain a adopté, le 29 septembre dernier, le projet de révision du Schéma de COhérence Territoriale SCOT. Ce schéma s'organise autour de 3 composantes : le Projet d'Aménagement Stratégique, le PAS, qui définit les grandes orientations d'aménagements et de développement du Grand Rovaltain à l'horizon 2045 ; Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui traduit les orientations du PAS et fixe les objectifs et dispositions pour leurs mises en œuvre. Il comprend également le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) ; la dernière composante comprend les annexes qui permettent de comprendre, de justifier et d'évaluer le projet de SCOT. Présentation du rapport annexé. Il est soumis à l'avis de chaque commune constitutive. A défaut de réponse au-delà de 3 mois, l'avis est réputé favorable.
A l'unanimité (12), le conseil municipal se prononce favorablement.

Accueil d'évènements musicaux à l'église :
En 2025, en lien avec les discussions avec la Paroisse sur l'accueil d'évènements musicaux à l'église, il a été prévu une participation de 20€ des artistes « chanteurs et musiciens », à reverser à la commune. Compte tenu qu'il s'agit d'une activité portée par une association locale, l'Association Sports et Loisirs, il est proposé d'annuler cette participation comme c'est le cas, depuis toujours, pour l'usage des bâtiments appartenant à la commune. Cette annulation ne concerne pas le chauffage. Ce changement s'appliquerait immédiatement.
Accord du conseil municipal à l'unanimité (12).

4 – Affaires non soumises à délibération, informations
Conseil des Maires du 16 septembre : Elaboration d'un pacte de gouvernance, pour une Agglomération plus proche des communes (élus et habitants), suite et fin.
Conseil d'agglomération du 7 octobre 2026 : Ordre du jour
DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATION :
ADMINISTRATION GENERALE : Règlement intérieur, Ressources humaines, Modification tableau effectifs ; PATRIMOINE FINANCES : Marché entretien espaces verts, Décisions modificatives, Actualisation Autorisation Programme Crédits Paiement (AP/CP) ; PETITE ENFANCE : Prorogation un an schéma maintien et développement modes d'accueil jeune enfant ; POLITIQUE SOCIALE ENFANCE JEUNESSE : Aide association Petites Colombes Colombier-le-Jeune ; EAU ASSAINISSEMENT : Rapport Prix Qualité Service Eau Assainissement 2025, AEP Choix mode gestion post 2027, Assainissement Choix du mode de gestion post 2027, Assainissement Subdélégation aux syndicats infra communautaire post 2027 ; STRATEGIE EAU TERRITOIRE ; Accord-cadre faune-flore ; AMENAGEMENT URBANISME PLANIFICATION : ITDT Avenant n° 2 convention partenariat mise en œuvre contributions Caisse Dépôts au programme Petites Villes de Demain, Habitat Partenariat ALEC Convention pour conseil en énergie ; TRANSPORTS MOBILITES : Avenant n° 6 convention cadre mise en œuvre et fonctionnement d'OùRA Région Auvergne-Rhône-Alpes et avenant n° 4 convention groupement commande OùRA, Avenant n° 4 convention coopération Région AURA relative aux services scolaires et réguliers.
DOSSIER NON SOUMIS A DELIBERATION :
PETITE ENFANCE : Présentation bilan rentrée Petite enfance, Présentation Mois des familles 2026 ; ACTION SOCIALE : Présentation méthode renouvellement politique sociale.
Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes :
Le conseil d'agglomération du 7 octobre a validé, à une courte majorité et avec un grand nombre d'abstentions, la poursuite de la délégation de compétences au SIA Marsaz Chavannes pour la gestion de la station d'épuration intercommunale de Chavannes. Nous continuerons donc à la gérer avec les élus de Marsaz, durant ce mandat.
Devenir du Ténement Bar restaurant dancing :
Rencontre de communes rurales voisines qui accueillent des logements locatifs sociaux : 1ère visite à Chantemerle les Blés, le 9 novembre prochain à 18h30. 1ère rencontre de la CCI Drôme portant sur l'étude de viabilité d'un « multiservice » à Chavannes, le 8 octobre. Rencontre d'un 4ème opérateur immobilier, SDH, le 15 octobre. Rencontre de la DDT 26 et de France Ruralité sur la question des financements par le fond vert des travaux de déconstruction, le 2 novembre. Rencontre de Mme Caso, ancienne gérante de l'épicerie la Cabane dans l'ancienne mairie, le 7 novembre à 10h00. Visite de Multiservices, 1ère visite le jeudi 17 décembre à 18h00 à Claveyson. Rencontre du propriétaire du ténement M. Reynaud, le 19 octobre.
Ecole : La personne recrutée à la rentrée scolaire pour une mission d'aide cantinière et l'accompagnement du transport scolaire est finalement restée. Une petite partie des tâches (accompagnement transport scolaire) a été confiée à une nouvelle employée.
Commission environnement : Compte rendu réunion du 6 octobre. Prochaine séance de distribution de compost, le 14 novembre de 10h30 à 12h00 (séance du printemps 2027, programmée le 24 avril, en même temps que la matinée citoyenne). Broyage des déchets végétaux le samedi 27 février 2027. Autres sujets évoqués : le plan de gestion de l'étang du Mouchet (réunion du comité de gestion le 12 novembre prochain), les acquisitions de bois en cours entre le village et l'étang, les crottes de chien, la collecte des mégots, des projets de sentiers de découverte...
Commission aménagement place des sports : Réunie le 12 octobre, nouvelle réunion le 16 novembre. Un compte rendu des échanges sera présenté lors du conseil municipal de novembre.
Commission communication : Compte rendu des travaux de préparation du journal du nouvel an.
Travaux en cours :
Fin de la pose des panneaux photovoltaïques avec mise en route de la centrale solaire le 12 octobre. Réfection chemin de l'étang (partie Nord) et chemin de Thiolattes (partie Est). Installation de 3 panneaux de signalétique (« Stop » rue du presbytère, « cédez le passage » chemin de Thiolattes et « limitation tonnage » chemin de Conring). Taille de 4 platanes de la place des sports.
Nous sommes informés du début des travaux routiers de remise aux normes de la RD67 (route St Donat - Valence), début novembre, portion concernée entre Chavannes et Saint Donat.
Urbanisme : Commission le 29 septembre. Information : L'installation de groupe de climatiseurs, ou pompes à chaleur réversibles ou pas, à l'extérieur, nécessite une Déclaration de Travaux, s'ils modifient l'aspect extérieur de la façade et sont visibles de la voie publique et du voisinage (dans tous les cas, à proximité d'un monument historique).
Demande : Permis de Construire PC M. Loic PERRIER, addition de construction, rue du 19 mars 1962. Déclaration Préalable DP de M. Nicolas CHIODI, mandataire HM Environnement, pour la construction d'un carport recouvert de panneaux photovoltaïques, chemin des Egrèves. PC de Mme Marie BARRACO et de M. Jean Pierre POCHON pour un abri voiture et bois rue des prés verts.
Accord : PC Mme Micheline AUDOUY, régularisation constructions annexes, chemin du Mouchet.
Divers :
Remerciement à M. Jean Luc Bouchard pour les réparations faites sur le toboggan de la place des sports.
Réédition du livre sur l'étang du Mouchet, disponible fin novembre.
Course équestre traversant Chavannes en matinée les 24 et 25 octobre.
Cérémonie du 11 novembre à 11h00 devant le Monument aux morts, suivie d'un apéritif puis du repas des aînés.
Distribution du compost le 14 novembre de 10h30 à 12h00.